

**PROCÈS-VERBAL DE LA 167<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MARDI 17 FÉVRIER À 18H À LA SALLE F-240**

<b>Présences</b>	:	Véronique Assor, Jeyrin Castaneda Martinez, Stéphane Chouinard, Jonathan Gariépy, Geneviève Marchand, Caroline Otis, Christine Poirier, Éric Préville, Emmanuel Préville-Ratelle et Maxime Savoie
<b>Absence confirmée</b>	:	Marie-Pierre Girard
<b>Invitées</b>	:	Pascale Dupaul, Michel Forest, Mariève Fortin, Nancy Pelletier, Geneviève Perreault, Julie Riopel et Sonia Théberge
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Olivier Thibert
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

**167.1 Identification et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

**167.2 Adoption de l'ordre du jour**

**CECL260217-01**

*Sur proposition de madame Christine Poirier, dûment appuyée par monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

<b>Ouverture de l'assemblée</b>	<b>Prés.</b>	<b>Résol.</b>
<b>167.1</b> Identification et constatation du quorum		
<b>167.2</b> Ordre du jour		<b>X</b>
<b>167.3</b> Consultation sur le profil souhaité – Direction du collège constituant de L'Assomption <i>Présenté par : Geneviève Perreault, directrice générale, Michel Forest, directeur des ressources humaines et Julie Riopel, présidente du conseil d'administration</i>	<b>X</b>	
<b>167.4</b> Procès-verbal de l'assemblée du mardi 4 novembre 2025		<b>X</b>
<b>167.5</b> Suite du procès-verbal	<b>X</b>	
<b>167.6</b> Parole à l'assemblée		
<b>Sujets pour présentation / avis / adoption</b>		
<b>167.7</b> Règlement no 7 relatif au code de vie et de conduite <i>Présenté par : Jade Fortin, directrice de la direction des affaires juridiques et du secrétariat général</i>	<b>X</b>	<b>X</b> Avis au CA

	Prés.	Résol.
<b>167.8</b> Règlement no 11 favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep de Lanaudière à L'Assomption <i>Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaire</i>		X
<b>167.9</b> Calendrier scolaire 2026-2027 <i>Présenté par : Nancy Pelletier</i>		X
<b>167.10</b> Clientèle confirmée – Hiver 2026 <i>Présenté par : Nancy Pelletier</i>	X	
<b>167.11</b> Bilan 2024-2025 des Services adaptés <i>Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe du Service aux étudiants et à la réussite</i>	X	
<b>167.12</b> Bilan 2024-2025 et portrait du centre d'aide à l'apprentissage <i>Présenté par : Mariève Fortin</i>	X	
<b>167.13</b> Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice</i>	X	
<b>167.14</b> Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption		X Avis au CA
<b>167.15</b> Présidence et vice-présidence du conseil d'établissement		X Nominations
<b>Autres sujets</b>		
<b>167.16</b> Autres points		
<b>167.17</b> Information 167.17.1 Suivi du deuxième cycle d'audit de la CEEC <i>Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique</i>	X	
<b>167.18</b> Dépôt de documents 167.18.1 Offre de cours complémentaires, de cours exploratoires et d'éducation physique pour l'année 2026-2027		
<b>167.19</b> Huis clos (si nécessaire)		
<b>Prochaine rencontre et levée de l'assemblée</b>		
<b>167.20</b> Mardi 31 mars 2026 à 18h		
<b>167.21</b> Levée de l'assemblée		

Adoptée à l'unanimité

**167.3 Consultation sur le profil souhaité – Direction du collège constituant de L'Assomption**

*Présenté par : Geneviève Perreault, directrice générale, Michel Forest, directeur des ressources humaines et Julie Riopel, présidente du conseil d'administration*

Le directeur des ressources humaines informe les membres des étapes du processus pour le recrutement de la prochaine direction du collège constituant de L'Assomption.

Les membres émettent leurs commentaires quant au profil souhaité pour la prochaine direction du collège constituant de L'Assomption.

**167.4 Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2025**

**CECL260217-02**

Les noms de messieurs Jeyrin Castaneda Martinez et Emmanuel Préville-Ratelle seront corrigés respectivement sur les pages 1 et 9 du procès-verbal du 4 novembre dernier.

*Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, il est résolu d'adopter le procès-verbal modifié de la 166<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le 4 novembre 2025.*

Adoptée à l'unanimité.

**167.5 Suite du procès-verbal**

Sans objet.

**167.6 Parole à l'assemblée**

Sans objet.

**167.7 Règlement no 7 relatif au code de vie et de conduite**

*Présenté par : Jade Fortin, directrice de la direction des affaires juridiques et du secrétariat général*

Madame Jade Fortin présente ce dossier. Le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (no. 7) a été adopté le 13 décembre 1999 et a subi certaines modifications, dont les dernières remontent à 2016.

Considérant la vétusté du règlement, un comité a été mis sur pied afin d'en faire une mise à jour complète.

Son titre a alors été modifié pour Règlement relatif au code de vie et de conduite (no. 7) (ci-après le « Règlement »).

La structure du Règlement, les définitions et plusieurs articles ont été revus.

Plusieurs articles ont aussi été ajoutés.

Le Règlement a été présenté à la commission des études le 10 février dernier, conformément au Règlement sur la commission des études (no. 3).

L'avis au conseil d'établissement est demandé, conformément au Règlement de régie interne (no. 1) et à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Plusieurs membres expriment des préoccupations au sujet du règlement présenté, notamment :

- L'article 10.3 mentionne « sauf exception » et aucune exception n'est identifiée ailleurs dans le règlement.
- L'article 10.3.1 : Il est suggéré d'ajouter un délai pour contester une décision de moindre gravité.
- L'article 10.3.2 : Le délai de 5 jours ouvrables est jugé insuffisant; on rappelle que le droit canadien prévoit généralement un minimum d'environ 10 jours.
- Certains s'opposent à l'inclusion du personnel du cégep dans ce règlement, estimant que le document devrait viser uniquement les étudiants, notamment en raison des différentes conventions collectives en vigueur.
- Le règlement est considéré trop volumineux et difficile à appliquer. Une version abrégée pour les étudiants est souhaitée, ainsi que des outils simplifiés.
- Il y a un manque de clarté sur les conséquences, ce qui laisse une trop grande marge d'interprétation individuelle.
- On souligne que l'assemblée des enseignantes et enseignants refuse d'entériner le règlement tant que celui-ci ne s'adressera pas exclusivement aux personnes étudiantes et que les outils complémentaires ne sont pas présentés aux instances.

Madame Jade Fortin précise que ce règlement vise à définir les comportements attendus au sein du Cégep régional de Lanaudière. Comme suggéré par la commission des études, des outils simplifiés seront élaborés pour les étudiants et probablement pour le personnel. Elle précise toutefois que ces outils relèvent de la gestion interne et ne seront donc pas présentés à l'assemblée.

**Attendu** la mise à jour proposée du Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (no. 7);

**Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

*Il est proposé de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant le Règlement relatif au code de vie et de conduite (no. 7).*

**CECL260217-03**

*Le vote est demandé sur cette proposition par monsieur Stéphane Chouinard, dûment appuyé par monsieur Jeyrin Castaneda Martinez.*

Membres présents : 11

Vote pour : 1

Votes contre : 4

Abstentions : 6

**CECL260217-04**

*Considérant le résultat du vote, il est résolu de formuler un avis défavorable au conseil d'administration concernant le Règlement relatif au code de vie et de conduite (no. 7).*

**167.8 Règlement no 11 favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep de Lanaudière à L'Assomption**

*Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaire*

Madame Nancy Pelletier rappelle que selon le Règlement no 1, le conseil d'établissement doit adopter les règlements encadrant l'admission et le maintien de l'inscription.

À la suite de l'annonce par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 22 mars 2024 de la mise en place de la deuxième date d'abandon, de l'actualisation récente du Règlement favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (Règlement no 11) et de situations vécues au Service de l'organisation et du cheminement scolaires (SOCS) à l'automne 2025, l'équipe du SOCS du CRLA désire intégrer une définition du terme « abandon ». Elle souhaite également ajouter des sections visant à baliser les procédures à suivre dans le traitement des dossiers des personnes étudiantes s'inscrivant de manière répétée à un cours de formation générale ou spécifique (incluant les stages).

***Attendu** la présentation de madame Nancy Pelletier, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires ;*

***Attendu** qu'il y a eu une mise à jour récente du règlement ;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 10 février 2026 ;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL260217-05**

*Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par madame Christine Poirier, il est résolu d'adopter les ajouts proposés au Règlement no 11.*

Adoptée à l'unanimité.

**167.9 Calendrier scolaire 2026-2027**

*Présenté par : Nancy Pelletier*

Madame Nancy Pelletier présente le calendrier scolaire 2026-2027. Selon le Règlement no 1, le conseil d'établissement doit adopter le calendrier scolaire annuel.

Conformément à l'article 18 du RREC, les sessions d'automne et d'hiver doivent compter un minimum de quatre-vingt-deux (82) jours consacrés aux cours et à l'évaluation des apprentissages.

Le 9 décembre 2025, madame Pelletier a présenté aux membres de la commission des études un projet de calendrier scolaire conforme aux dispositions prévues au Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire adopté par le conseil d'établissement le 22 novembre 2022. Les membres étaient invités à transmettre leurs commentaires et suggestions par courriel.

A noter que la date des prochaines élections provinciales a été ajoutée à ce projet de calendrier 2026-2027.

*Attendu que le calendrier scolaire 2026-2027 respecte les dispositions du Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire ;*

*Attendu que le projet de calendrier scolaire 2026-2027 a été présenté à la commission des études du 9 décembre 2025 ;*

*Attendu l'avis favorable de la commission des études du 10 février 2026 ;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL260217-06**

*Sur proposition de monsieur Stéphane Chouinard, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2026-2027.*

Adoptée à l'unanimité.

**167.10 Clientèle confirmée – Hiver 2026**

*Présenté par : Nancy Pelletier*

Madame Nancy Pelletier indique aux membres que nous avons présentement 2198 personnes étudiantes pour l'hiver 2026, soit 80 de plus que l'an dernier. Le tableau de la clientèle confirmée sera transmis aux membres ultérieurement.

**167.11 Bilan 2024-2025 des Services adaptés**

*Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe du Service aux étudiants et à la réussite*

Madame Mariève Fortin présente brièvement le bilan des Services adaptés pour l'année 2024-2025. Elle indique qu'à l'automne 2024, 309 étudiantes et étudiants étaient inscrits aux Services adaptés, auxquels s'ajoutaient 31 personnes sans diagnostic, ce qui génère un volume important d'accommodements, notamment pour les examens et l'utilisation d'aides technologiques.

Malgré l'augmentation constante des besoins, l'ensemble des accommodements a pu être offert. L'équipe des Services adaptés mènera une réflexion afin d'adapter ses pratiques à cette nouvelle réalité et d'explorer des solutions innovantes, notamment en lien avec l'intelligence artificielle. Elle mentionne aussi qu'un comité fédératif a été mis sur pied pour revoir le modèle de financement.

**167.12 Bilan 2024-2025 et portrait du centre d'aide à l'apprentissage**

*Présenté par : Mariève Fortin*

Madame Mariève Fortin informe les membres que le bilan 2024-2025 présente aussi l'historique des centres d'aide, ce qui en fait un rapport assez complet. Elle met en lumière les principaux enjeux du bilan, notamment une augmentation marquée du recours au tutorat depuis 2022, période suivant la pandémie. Elle soulève un questionnement : il y a plus de tutorés en 2<sup>e</sup> année qu'en 1<sup>re</sup> année, ce qui nous amène à réfléchir sur des façons de rejoindre les nouveaux étudiants. Une plus grande diversité de profils a aussi été observée cette année.

Madame Fortin présente ensuite brièvement les enjeux anticipés dans le cadre du plan de travail 2025-2026. On mentionne qu'il pourrait être pertinent, lors du prochain bilan, de faire ressortir les taux de réussite des tutorés dans les cours associés au centre d'aide fréquenté.

**167.13 Rapport de la direction**

*Présenté par : Caroline Otis, directrice*

Le rapport de la direction sera transmis aux membres à la suite de la présente assemblée. Étant donné qu'il s'agit de sa dernière séance, madame Otis profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'établissement pour leur contribution, leur engagement et leur assiduité. Elle souligne avoir senti chez les administrateurs un réel attachement envers le Cégep ainsi qu'une volonté constante de faire progresser les dossiers en éducation.

**167.14 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;*

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL260217-07**

*Sur proposition de monsieur Jonathan Gariépy, dûment appuyée par monsieur Éric Prévaille, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de*

*recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : CA2025111101.*

Adoptée à l'unanimité.

***Attendu** les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;*

***Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL260217-08**

*Sur proposition de monsieur Emmanuel Préville-Ratelle, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

Adoptée à l'unanimité.

#### **167.15 Présidence et vice-présidence du conseil d'établissement**

Selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (CRL), lors de la première assemblée du conseil d'établissement suivant l'assemblée où le conseil d'administration a adopté les états financiers du CRL, le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à l'élection d'un membre à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement.

Avant de procéder aux élections, il est requis de nommer une personne à la présidence d'élection et une personne au secrétariat d'élection.

#### **CECL260217-09**

Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu de nommer madame Caroline Otis, présidente d'élections, ainsi que madame Chantale Gagné, secrétaire d'élections.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente d'élection procède à l'appel des candidatures pour le poste de présidence du conseil d'établissement.

Monsieur Éric Prévile propose la candidature de monsieur Olivier Thibert au poste de président. Celui-ci décline la mise en candidature, mais accepte d'être candidat au poste de vice-président.

Monsieur Prévile propose ensuite la candidature de madame Geneviève Marchand, qui accepte d'être mise en candidature.

### **CECL260217-10**

Sur proposition de monsieur Éric Prévile, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu de nommer madame Geneviève Marchand à la présidence du conseil d'établissement ainsi que monsieur Olivier Thibert, à la vice-présidence du conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité.

---

## **AUTRES SUJETS**

---

### **167.16 Autres points**

Sans objet.

### **167.17 Information**

#### **167.17.1 Suivi du deuxième cycle d'audit de la CEEC**

*Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique*

Madame Sonia Théberge rappelle aux membres les étapes entourant le déroulement du deuxième cycle d'audit.

Elle mentionne que le rapport préliminaire conclut que les mécanismes d'assurance qualité de notre Cégep attestent la qualité de nos programmes d'études. À la suite de l'audit, deux recommandations, deux suggestions et une invitation ont été formulées.

Afin de renforcer son système d'assurance qualité et de répondre aux attentes de la CEEC, le Cégep actualisera sa politique d'évaluation des programmes d'études. Un état de situation à mi-parcours sera également transmis à la CEEC. Le rapport préliminaire intégral sera envoyé aux membres en suivi de cette assemblée.

### **167.18 Dépôt de documents**

167.18.1 Offre de cours complémentaires, de cours exploratoires et d'éducation physique pour l'année 2026-2027

Ce document a été transmis aux membres en même temps que la convocation.

**167.19 Huis clos**

Sans objet.

**167.20 Prochaine assemblée**

La prochaine rencontre ordinaire aura lieu le mardi 31 mars à 18 h.

**167.21 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

---

Olivier Thibert  
Président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

---

Caroline Otis  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption